

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 mars 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DILLENSEGER (pouvoir Mme AVENA) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - M. DELVALEE (pouvoir Mme MODDE) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir Mme GAUTHIE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Impasse Docteur Charles Daremberg - Cession d'une emprise foncière

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 13 novembre 1995, le Conseil Municipal a décidé la cession aux propriétaires riverains, d'une emprise foncière située impasse Docteur Charles Daremberg, en vue de l'incorporer dans leur propriété respective. Pour des raisons personnelles aux acquéreurs, les ventes n'ont pu être réalisées.

Aujourd'hui, un nouveau propriétaire riverain sollicite la Ville pour lui céder le délaissé de cette impasse, qui ne présente toujours aucun intérêt pour la Ville.

Il est donc proposé d'annuler la délibération du 13 novembre 1995, et de céder à Monsieur et Madame Laurent Julien, cette emprise foncière cadastrée section EL n^{os} 590 et 591, d'une superficie de 29 m², moyennant le prix de 1 450 €, soit 50 € le m², conforme à l'évaluation de France Domaine,

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- annuler la délibération du 13 novembre 1995, par laquelle le Conseil Municipal avait décidé la cession par la Ville à divers propriétaires riverains d'une emprise foncière située impasse Docteur Charles Daremberg à Dijon, cadastrée section EL n^{os}590 et 591, d'une superficie de 29 m², compte tenu du désistement de ces derniers ;

2- décider la cession de cette emprise à Monsieur et Madame Laurent Julien, domiciliés 14, impasse Docteur Charles Daremberg à Dijon, moyennant le prix de 1 450 €, soit 50 € le m² ;

3- dire qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;

4- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ